

PRISMA Credit Allocation Europe

ISIN CH0276997605 | Numéro de valeur 27 699 760

Prospectus

Approuvé le	01.05.2017
Entrée en vigueur le	01.04.2017

1. Introduction

Le groupe de placements sera en permanence investi dans la classe de parts dédiée RCHF du fonds commun de placement (FCP) Ellipsis European Credit Allocation Fund qui est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) relevant de la directive européenne 2009/65/CE (UCITS IV) enregistré en France, supervisé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et autorisé à la distribution en Suisse par l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA), conformément aux exigences de l'article 30 de l'Ordonnance sur les Fondations de Placement des 10 et 22 juin 2011 (OFP).

Son objectif de gestion vise à réaliser, sur une durée minimum de placement recommandée de trois ans, une performance supérieure à celle de son indice de référence en mettant en œuvre une gestion dynamique s'appuyant majoritairement sur l'ensemble des marchés obligataires européens à travers une politique d'allocation active en OPC, une exposition réalisée de manière synthétique ou encore par le biais d'investissements directs sur les marchés.

Ce fonds incarne la vision « global macro » de l'allocation d'Ellipsis AM qui privilégie une approche top-down dans la construction de ses portefeuilles. L'allocation est élaborée à partir de ses indicateurs propriétaires de statut de marché, dont le "RoRo" (Risk On/Risk Off). Cet indicateur de confiance quantitatif détermine le profil de risque du portefeuille et l'allocation cible entre actifs risqués et non risqués, ce qui signifie que le fonds n'est pas investi en permanence dans la totalité des catégories d'actifs les plus risqués.

Le présent document définit les catégories d'actifs agréées, les contraintes relatives à chaque catégorie d'actifs et les principes relatifs à la gestion du risque de change.

Ni la vente à découvert ni le levier ne sont autorisés.

2. Indice de référence

- **40%** eb. REXX® Government Germany 5.5-10.5, indice représentatif de la performance des emprunts d'Etat allemands en Euros ;
- **25%** Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index, indice composé de titres obligataires spéculatifs à taux fixe et à taux variables émis en Euros ;
- **25%** Exane Top ECI 25, indice composé des 25 obligations convertibles européennes ;
- **10%** EONIA capitalisé, taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

L'indice de référence est exprimé en francs suisses (CHF). Il intègre une couverture de change systématique de l'euro face au franc suisse.

La gestion s'effectue sans contrainte de tracking error par rapport à l'indice de référence.

3. Méthodologie

La stratégie d'investissement est basée sur une gestion discrétionnaire reposant sur une analyse quantitative visant à exploiter la diversité des comportements des marchés obligataires européens.

EN PRATIQUE

Gestion déléguée

Ellipsis AM, Paris

Banque dépositaire

Credit Suisse, Zurich

Administrateur

Credit Suisse, Zurich

Distribution

Key Investment Services SA, Morges

Auditeur

Ernst & Young, Lausanne

Numéro de valeur

27 699 760

Ticker Bloomberg

PRSCAE SW

Code ISIN

CH0276997605

Devise de référence

Francs suisses (CHF)

Date de lancement

8 mai 2015

Date de fin d'exercice

31 mars

Benchmark

Indice composite hedgé

Publication des cours

Telekurs, Reuters, Bloomberg, Morningstar et Prisma Fondation

Prix d'émission

CHF 1'000.-

Liquidités

Hebdomadaire

Délai souscription / rachat

Jeudi 17h00

Date de règlement

Souscription : T+2

Rachat de parts : T+2

Frais de souscription / rachat

Aucun frais de souscription.

Les frais de remboursement sont dégressifs en fonction de la durée de détention des parts.

- 0.50% de 0 à 6 mois
- 0.25% de 6 à 12 mois
- 0% dès 12 mois

TER KGAST au 31.03.2021

0.90%

Le processus d'investissement du fonds comporte les étapes suivantes :

- Le gérant détermine des allocations cibles du fonds sur les différents segments des marchés obligataires européens (monétaire, obligations gouvernementales, obligations privées investment grade et spéculative grade, obligations convertibles), en fonction de son analyse du contexte macroéconomique et financier, analyse supportée par un ensemble d'indicateurs quantitatifs ;
- Le gérant sélectionne ensuite les supports d'investissement qui lui permettront d'implémenter cette allocation sur les différents segments des marchés obligataires européens, en cherchant à générer une surperformance des supports par rapport à leurs indices respectifs composant l'indicateur de référence. Les coûts de transaction et la liquidité interviennent également dans le choix des supports. Le gérant peut, afin de réaliser une exposition inférieure à celle des actifs déjà présents dans son portefeuille, utiliser des instruments de couverture ;
- Le gérant intègre également les contraintes de risque définies dans les directives de placement.

4. Actifs utilisés par l'OPCVM sous-jacent

Min.	Max.	Catégorie d'actifs	Devise
0%	100%	Placements collectifs	EUR - CHF
0%	100%	Instruments du marché monétaire	EUR - CHF - GBP - Autres
50%	100%	Obligations (hors convertibles), dont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Obligations privées ▪ Obligations gouvernementales Contrainte de notation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Investment Grade jusqu'à 100% ▪ Speculative Grade et non notés jusqu'à 50% 	EUR - CHF - GBP - Autres
0%	50%	Obligations convertibles et assimilés Contrainte de notation : aucune	EUR - CHF - GBP - Autres
0%	5%	Actions et titres de capital	EUR - CHF - GBP - Autres

L'allocation s'effectue sans prédominance géographique, sectorielle et de taille parmi les principaux marchés européens.

Les placements collectifs détenus seront principalement valorisés quotidiennement ou de manière hebdomadaire et pourront être cédés librement et sans conditions à chaque calcul de leur valeur nette d'inventaire.

La classe de parts R CHF est intégralement couverte contre le risque de change EUR/CHF. Néanmoins, il pourra subsister un risque de change EUR/CHF résiduel inférieur à 5% de l'actif net.

Le risque de change des instruments non libellés en euro sera couvert systématiquement, néanmoins une exposition à un risque de change économique indirect peut subsister, principalement par le biais des placements collectifs détenus. Le risque sera limité à 5% par devise et à 10% en cumul pour l'ensemble des devises.

Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés dans une optique de reconstitution d'une exposition synthétique à un segment du marché obligataire sans avoir vocation à générer de surexposition aux marchés. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue de couvrir le portefeuille des risques de change, taux, crédit et actions.

Enfin, les liquidités peuvent être investies en avoirs bancaires à vue ou à terme, en instruments du marché monétaire, en placements collectifs monétaires ainsi que par l'intermédiaire d'opérations d'acquisition de titres réalisées dans une optique de rémunération de la trésorerie. Le FCP peut enfin avoir recours aux opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres afin d'optimiser ses revenus.

5. Risques principaux

5.1. Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires. Un tel mouvement provoque une baisse des cours ou de la valorisation des obligations et par conséquent une baisse de la valeur du groupe de placements.

5.2. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la signature du débiteur, voire de défaillance dudit débiteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Lorsqu'il se matérialise, le risque de crédit a donc un impact négatif direct sur la valeur du groupe de placements. La stratégie d'investissement du groupe de placements peut l'exposer à un risque de crédit élevé en raison de ses investissements en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante, amplifiant ainsi les mouvements de marché et générant un risque de liquidité.

5.3. Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur du groupe de placements.

5.4. Risque lié aux produits dérivés

Les risques inhérents aux instruments financiers à terme sont liés notamment aux écarts de variation entre le prix des instruments financiers à terme et la valeur du sous-jacent de ces instruments ainsi qu'à la liquidité occasionnellement réduite de ces instruments sur le marché secondaire, qui peuvent entraîner une baisse de la valeur du groupe de placements.

En plus des dispositions figurant dans ce prospectus, il existe des directives de placement spécifiques pour PRISMA Credit Allocation Europe ainsi que des directives de placement générales juridiquement contraignantes.

En cas de contestation, le texte français fait foi.